

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 45	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 juin 2023

Vote(s) pour : 46
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 juin 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-06-19-BD-24 :

Plateau de Frescaty : cession d'une parcelle non bâtie à la Société NASSO CARRELAGES.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
 VU le Code Civil,
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle en date du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) fixant les conditions d'acquisition, de portage et de cession par l'EPFGE du site du Plateau de Frescaty,
 VU l'acte notarié d'acquisition en date du 16 juin 2015 par lequel l'EPFGE est devenu propriétaire de l'ancienne base aérienne de Frescaty,
 VU l'acte notarié d'acquisition en date du 30 septembre 2019 par lequel Metz Métropole est devenue propriétaire auprès de l'EPFGE des parcelles cadastrées section 13 n° 81 et n° 82 à AUGNY (elles-mêmes issues de la parcelle cadastrée section 13 n° 62) desquelles est extraite l'emprise à céder,
 VU le Procès-Verbal d'Arpentage réalisé le 18 avril 2023 par le Cabinet de Géomètres Experts MELEY-STROZYNA,
 VU l'avis rendu le 28 avril 2023 par la Direction de l'Immobilier de l'Etat fixant la valeur vénale du bien objet de la vente à hauteur de 317 € / m² pour le bâti et 60 € / m² pour le non bâti,
 VU l'intérêt manifesté par la Société NASSO CARRELAGES pour l'acquisition d'une emprise bâtie de 50a 99ca issue des parcelles cadastrées section 13 n° 81 et n° 82 à Augny,
 CONSIDERANT l'accord des deux parties sur le prix de vente, à savoir 600 492 € HT auquel s'ajoute la TVA à la charge de l'acquéreur,
 CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
 CONSIDERANT l'intérêt de Metz Métropole pour le projet porté par la Société NASSO CARRELAGES, à savoir la réalisation d'un magasin expo carrelages sur le Plateau de Frescaty,

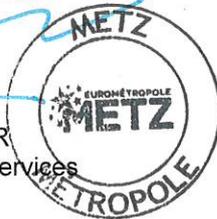
AUTORISE la cession d'une emprise bâtie de 50a 99ca, issue des parcelles cadastrées section 13 n° 81 et n° 82 à Augny, au bénéfice de la Société NASSO CARRELAGÉS ou toute autre

société constituée par les bénéficiaires et se substituant à elle, représentée par Monsieur Joffrey NASSO, au prix de 600 492 € HT, TVA à devoir en sus le cas échéant,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer le compromis de vente, l'acte de vente réitératif ainsi que tout document s'y rapportant, dans les conditions précédemment évoquées, et de laisser à charge de l'acquéreur l'ensemble des frais y relatifs.

Metz, le 20 juin 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Maffert-Pellat".

Marjorie MAFFERT-PELLAT

PLAN DE SITUATION DE L'EMPRISE CEDEE A LA SOCIETE NASSO CARRELAGES



Périmètre de l'emprise cédée à la Société
NASSO CARRELAGES

Résumé de l'acte

057-200039865-20230619-2023-06-DB24-DE

Numéro de l'acte : 2023-06-DB24
Date de décision : lundi 19 juin 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Plateau de Frescaty : cession d'une parcelle non bâtie à la Société NASSO CARRELAGES
Classification : 3.2 - Alienations
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 22/06/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230619-2023-06-DB24-DE
Document principal : 99_DE-24.pdf

Historique :

21/06/23 10:24	En cours de création	
21/06/23 10:25	En préparation	Catherine DELLES
22/06/23 10:22	Reçu	Catherine DELLES
22/06/23 10:24	En cours de transmission	
22/06/23 10:27	Transmis en Préfecture	
22/06/23 10:38	Accusé de réception reçu	